

Contrat de Ville 2001 - Volet Emploi - Deuxième programmation - Attribution de subventions

M. l'Adjoint FUSTER, Rapporteur : Dans le cadre de la deuxième programmation du Contrat de Ville, il est proposé de financer les actions suivantes :

1) Création d'activités à Clairs-Soleils

Cette action inscrite au Contrat de Ville a été initiée depuis 1999 ; il s'agit d'assurer le suivi des entreprises installées et d'accompagner les projets d'installation en cours ou futurs.

La somme allouée au titre du Contrat de Ville est de 48 000 F (7 317,56 €) à verser à l'Office Public d'HLM de Besançon.

En cas d'accord, cette somme sera prélevée sur les crédits du compte 92.90.6042.98805.30200 inscrit au Budget Primitif 2001.

De plus, la Ville sollicite l'Etat à hauteur de 24 000 F (3 658,78 €) pour cette action, somme qui sera encaissée au compte 92.90.74718.98805.30200 en recettes et réaffectée en dépenses au compte 92.90.6042.98805.30200.

2) Réseau de parrainage

L'action consiste à venir en aide à des personnes qui rencontrent des difficultés sur le plan de l'insertion professionnelle.

Un réseau d'hommes et de femmes retraités ou en activité (chefs d'entreprises, cadres) apportent leur expérience et leur connaissance de l'entreprise à ces personnes en recherche d'emploi.

60 personnes en provenance de l'ANPE, de la Mission Locale, de la FRATE ont intégré ce réseau en 2000. L'objectif est le même pour 2001.

Cette action s'inscrit dans le cadre du Contrat de Ville. En effet, les correspondants de la Mission Locale présents dans les quartiers pourront utiliser les réseaux de parrainage pour l'accès à l'emploi des publics les plus en difficulté.

La participation de la Ville est de 45 000 F (6 860,21 €) à verser au MEDEF.

En cas d'accord, cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif 2001 au compte 92.90.6574.30200.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions.

«M. LE MAIRE : Voyez, tout arrive ! On verse même une subvention de 45 000 F au MEDEF. Je pense que ça ne vous avait pas échappé. Comme quoi, nous ne sommes pas vraiment des gens sectaires !».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Emploi - Economie, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins quatre abstentions, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 10 juillet 2001.